

22 février 2009

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour l'installation de tables et de bancs dans les parcs».

Rapport de M^{me} Linda de Coulon.

La pétition a été renvoyée le 24 juin 2008 à la commission des pétitions par le Conseil municipal. Cette dernière, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, l'a étudiée lors de ses séances des 17 novembre et 1^{er} décembre 2008.

La prise des notes de séance a été assurée par M^{me} Tamara Saggini.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 17 novembre 2008

Audition des pétitionnaires, représentés par M^{mes} Claire-Lise Husler Crettenand, Virginie Crettenand Dupertuis et Louise Iuliano Dello Buono

Les personnes auditionnées n'ont pas cherché à recueillir plus de signatures que nécessaire, car elles se sont estimées suffisamment soutenues dans leur démarche.

Ces dernières résident dans le quartier de la Servette et se rendent souvent dans les parcs environnants en compagnie de leurs enfants. Elles apprécient de pouvoir s'y restaurer et constatent que les bancs et les tables sont très sollicités tant par des groupes du parascolaire que par des familles, lors de l'heure du goûter. S'y retrouvent également des émigrés habitués à se réunir. C'est l'occasion pour les enfants de se retrouver en plein air au lieu de regarder la télévision à la maison. Ces regroupements fournissent une occasion de rencontrer d'autres résidents et permettent une meilleure cohésion sociale.

Certains habitants se sont toutefois déclarés opposés à la pétition et ont évoqué les déchets abandonnés, retrouvés sur place au petit matin, ainsi que les nuisances sonores émanant de groupes de jeunes qui s'installent dès le soir venu pendant la bonne saison.

Selon les pétitionnaires, cinq bancs et deux tables sont aménagés dans le parc Trembley. Ce nombre est jugé insuffisant. Des installations plus solides sont souhaitées. L'aménagement, ou plutôt le manque d'aménagement des parcs est évoqué. Sont notamment cités les parcs de Geisendorf et de Beaulieu.

A l'issue de la séance, un commissaire demande l'audition du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Soumise au vote, cette audition est refusée à la majorité.

En revanche, l'audition du magistrat en charge du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports est acceptée à l'unanimité.

Séance du 1^{er} décembre 2008

Audition de M^{me} Simone Irmingier, directrice adjointe au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagnée de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts et de l'environnement

Selon les délégués du magistrat, l'on assiste à une évolution de l'utilisation de l'espace public. Le cas extrême des manifestations du type «botellón» est évoqué. Les jeunes aspirent à se rassembler sur les espaces publics. Il n'est cependant pas toujours possible de répondre positivement à leur demande. Certains lieux s'y prêtent, d'autres moins, ou pas du tout, de sorte que la mise à disposition des espaces publics est étudiée de cas en cas.

Quant à l'enlèvement de certaines installations existantes (tables et bancs) évoqué par les pétitionnaires, il semble qu'il résulte de plaintes émanant du voisinage dérangé par les rassemblements nocturnes.

Serait-il possible d'établir un inventaire des installations, demande une commissaire? Selon les délégués du magistrat responsable, un problème se pose à cet égard, les lieux étant gérés par différents services. Il se trouve qu'un mandat vient d'être actuellement confié au Service du génie civil en vue d'un recensement de tous les objets aménagés sur le domaine public.

Selon le chef du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), il n'y a, a priori, pas lieu d'exclure l'installation de tables et de bancs. L'avantage du mobilier mobile réside dans sa faculté d'adaptation et de transformation. Il se déclare en faveur d'un nouvel essai.

Une commissaire rappelle le souhait des pétitionnaires de pouvoir bénéficier d'un mobilier fixe afin d'éviter les déprédations ou les vols. Selon le responsable du SEVE, le mobilier mobile offre des garanties suffisantes, dans la mesure où son poids ne permet pas de le déplacer au-delà de quelques mètres.

Discussion et vote

L'ensemble des groupes s'exprime de manière positive à l'égard de la requête formulée par les pétitionnaires, à l'exception d'une libérale qui déclare s'abstenir

en raison des plaintes du voisinage qui avaient justifié l'enlèvement des installations existantes.

Soumis au vote, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté à l'unanimité, moins une abstention libérale.

Annexe mentionnée

Petition au Conseil Municipal de la Ville de Genève

Pour l'installation de tables et de bancs dans les parcs
(en particulier dans le quartier de la Servette)

Nous, utilisateurs des parcs et préaux d'école de la Ville de Genève, vous demandons d'installer davantage de TABLES et de BANCS afin de nous permettre de nous réunir pour des fêtes d'anniversaire, repas en famille, ou même des agapes entre amis ou voisins!

Nom	Prénom	Adresse	Signature